

22ème ANNÉE
Diapason

MEMBRE REPAC MEMBER

L'Hebdomadaire de l'Economie, des Finances, de l'Innovation et de l'Emploi

Récépissé n°00043/RDJJ/J06/BASC · **Tél./Fax :** +237 677 777 353 · Diapason N°639 Jusqu'au 24 novembre 2026 · **22 ème année** * **Directeur de la Publication** : François MBOKE

Cameroun : 400 F CFA/ Gabon - Tchad : 600 F CFA

HEBDO DIAPASON

Diapason L'Hebdomadaire de l'Economie, des Finances, de l'Innovation et de l'Emploi

BAD



Le Japon injecte près de 347 milliards Fcfa dans le financement du développement africain P.7

LÉGISLATIVES ET MUNICIPALES 2027

Effets dévastateurs du tourbillon des investitures

▶ *Le compte à rebours est lancé depuis la convocation du corps électoral par le président Paul Biya, le 9 novembre 2026.*

▶ *À moins de trois mois du double scrutin du 7 février 2027, le refus de signatures de documents partisans, la rétention présumée d'actes d'état civil et entraves à la délivrance de pièces administratives traduisent une instrumentalisation préoccupante de la fonction publique aux fins de compétition interne.*

▶ *Le danger est donc double.* P.3



COMPTE UNIQUE DU TRÉSOR

Les communes réclament le reversement de plus de 100 milliards de l'IGS P.4



BUDGET 2026

Le Minfi annonce la fin des engagements P.9

BÉAC

Sélections internationales pour recrutement dans 5 secteurs P.6



DOCUMENT


RECADELI
RÉSEAU CAMEROUNAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOCALITÉS INSULAIRES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES
Égalité-Inclusion-Citoyenneté
CODEMO
Coordination de Développement de Mouanko
MINPMEESA
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
Sous le patronage du Préfet de la Sanaga-Maritime
1ère ÉDITION DES
RENCONTRES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES
INSULAIRES
DU CAMEROUN
« Valoriser nos îles, dynamiser nos territoires »
26 – 29 NOVEMBRE 2026
MOUANKO
Région du Littoral, Département de la Sanaga-Maritime
Nos territoires ont du potentiel !
Des femmes, forces de nos territoires
Plage de Yoyo, Mouanko
Notre culture, notre richesse
Notre biodiversité, notre fierté
Nos ressources, notre avenir
UN PROGRAMME RICHE ET VARIÉ
Panels et conférences
Rencontres économiques
Village d'exposition
Culture et patrimoine
Jeunesse et femmes
Environnement et économie bleue
Ensemble, faisons des territoires insulaires des espaces d'opportunités !
Contacts :
(+237) 699 99 95 17 / 699 19 63 98
699 95 72 11 / 674 61 20 50
reci:recadeli@gmail.com
Rejoignez-nous !

LÉGISLATIVES ET MUNICIPALES 2027

Effets dévastateurs du tourbillon des investitures

À moins de trois mois du double scrutin du 7 février 2027, le refus de signatures de documents partisans, la rétention présumée d'actes d'état civil et entraves à la délivrance de pièces administratives traduisent une instrumentalisation préoccupante de la fonction publique à des fins de compétition interne.

Par Benjamin AVA

La cohésion de la formation au pouvoir et son ancrage électoral sont mis à rude épreuve. Le compte à rebours est lancé. Depuis la convocation du corps électoral par le président Paul Biya, le 9 novembre 2026, pour les législatives et municipales du 7 février 2027, le RDPC est traversé par une effervescence politique dont les conséquences pourraient dépasser le simple choix des candidats. Avec 180 sièges à l'Assemblée nationale et les conseils municipaux de 360 communes en jeu, les investitures cristallisent convoitises, frustrations et luttes d'influence.

Premier effet dévastateur : la transformation des rivalités politiques en stratégies d'obstruction administrative. Dans une correspondance rendue publique le 13 novembre, Joseph Le interpelle certains maires et présidents de section accusés de faire obstacle à la constitution des dossiers de militants concurrents. Refus de signatures de documents partisans, rétention présumée d'actes d'état civil et entraves à la délivrance de pièces administratives : ces pratiques, si elles sont établies, traduisent une instrumentalisation préoccupante de la fonction publique à des fins de compétition interne.



Deuxième conséquence : l'érosion de la démocratie interne. Malgré les mises en garde de Jean Nkuété contre les « faiseurs de roi », les mécanismes de sélection peinent à dissiper les soupçons de favoritisme et d'imposition des candidatures. Les commissions spéciales instaurées dans le Mfoundi et le Wouri témoignent de la difficulté à contenir les tensions locales. À Tokombéré, la démission de 21 militants, dont trois conseillers municipaux, le 13 novembre, constitue un signal politique particulièrement préoccupant.

À cette fracture militante s'ajoute une pression financière et réglementaire. Les circulaires du 11 novembre prévoient des incompatibilités visant notamment les membres du gouvernement, les sénateurs et les présidents de conseils régionaux, ainsi que des restrictions sur le cumul des mandats familiaux. Une note du 12 novembre fixe les contributions à 1,15 million de Fcfa par binôme pour les législatives et 70 000 Fcfa par candidat aux municipales. Autant de contraintes susceptibles d'accentuer les frustrations et de réduire les marges de participation.

Le danger est donc double : produire des candidatures contestées et fabriquer des adversaires dans son propre camp. Car un militant écarté, humilié ou empêché de constituer son dossier ne disparaît pas nécessairement du jeu politique. Il peut devenir abstentionniste, frondeur ou soutien discret d'un concurrent.

À l'heure où plus de 8,2 millions d'électeurs sont annoncés dans les urnes, le RDPC joue ainsi bien davantage qu'une bataille de listes. Le véritable enjeu est de préserver son unité. Car une investiture obtenue au prix de la démobilisation des militants pourrait se révéler être une victoire à la Pyrrhus. Le scrutin de février 2027 dira si le parti aura réussi à transformer cette tempête interne en discipline collective ou si le tourbillon des investitures aura durablement fragilisé ses propres fondations.

PEACE MEDIA INDICE

La paix se notera

Qui fabrique un contenu qui apaise, et qui attise les tensions ? À Yaoundé, le 26 novembre 2026, la 3e édition de Peace Media Indice veut répondre par la preuve.

Par Léon Mgba

Il ne s'agit ni d'un prix de popularité, ni d'un palmarès de complaisance. Présenté ce lundi à Yaoundé, à l'occasion de la conférence de presse de lancement, Peace Media Indice (PMI) se veut un instrument d'évaluation. Son ambition est simple à énoncer, exigeante à tenir : faire des médias camerounais des espaces d'information, de dialogue et de prévention des conflits.

Le contexte l'impose. Dans un paysage médiatique confronté à la désinformation, aux discours haineux et à la polarisation sociale, certains contenus, notamment les émissions de débat, peuvent exacerber les tensions lorsqu'ils privilégient les discours partisans, les stéréotypes ou la confrontation au détriment du dialogue et de la recherche de solutions. D'où la naissance du concept.

En 2017, le cabinet camerounais Peace and Communication Consulting (P&C SARL), spécialisé dans la communication stratégique, la médiation et la production audiovisuelle, initie les Peace Media Awards, devenus Peace Media Indice. Neuf ans plus tard, la 3e édition entend renforcer la responsabilité des acteurs des médias, encourager le professionnalisme et valoriser les personnes, les médias et les institutions qui contribuent à la promotion de la paix.

L'objectif général ne laisse aucune ambiguïté : contribuer à la promotion et à la préservation de la paix au Cameroun à travers l'amélioration de la qualité des contenus médiatiques et la valorisation des pratiques journalistiques responsables.

QUI ORGANISE, QUI PARRAINE ?

La répartition des rôles est clairement établie. Le Conseil National de la Communication (CNC) assure le parrainage institutionnel. L'organisation et la mise en œuvre opérationnelle reviennent à Peace and Communication Consulting. Cette architecture donne à l'initiative sa double légitimité : celle du régulateur, qui garantit l'ancrage institutionnel, et celle d'un opérateur de terrain, qui en assure le suivi technique. Le but commun est de stimuler une saine émulation entre professionnels, d'encourager l'amélioration des pratiques et de valoriser les contenus qui nourrissent positivement le débat public et la cohésion sociale.

COMMENT SONT JUGÉS LES CONTENUS ?

Peace Media Indice se distingue ici d'une simple cérémonie de récompenses. Le cœur du dispositif est l'Indice Média (IM), c'est-à-dire la notation attribuée par un jury à des acteurs et à des contenus ciblés : audiovisuel, presse écrite et presse cybernétique. Les résultats sont synthétisés dans des fiches Indice Média, selon une périodicité adaptée aux ressources opérationnelles. La méthode repose sur des critères objectifs, précis et vérifiables. Pour les talk-shows, débats et autres contenus audiovisuels, dix critères sont retenus : qualité des invités, choix des sujets, équilibre et inclusion des panels, conduite de l'émission, fiabilité et vérification de l'information, respect des principes éthiques, gestion du temps de parole, prévention et gestion des discours haineux, langage et ton employé, tenue vestimentaire et image professionnelle.

Pour la presse écrite et cybernétique, dix autres critères s'appliquent : pertinence et intérêt de l'information, rigueur journalistique, équilibre et impartialité, maîtrise de la langue, mise en page et hiérarchisation, identité graphique et qualité visuelle, qualité rédactionnelle, présence effective en kiosque, respect de l'éthique journalistique, discours haineux ou stigmatisants.

QUI JUGE ?

La crédibilité d'une notation dépend de ceux qui la portent. Le jury d'Indice Média en est la meilleure garantie.

Il est composé de 17 professionnels aguerris, présidé par Alain Belibi. À ses côtés, des universitaires et des praticiens reconnus : Pr Albert Mbida, Pr Alexandre Djimeli, Pr Georges Madiba, Pr Thomas Atenga, Dr Evelyne Mengue A Koung, mais aussi Alain Blaise Batongue, David Atemnkeng, Jean Claude Bilana, Junior Binyam, Gemnda Buinda, Parfait Nicolas Siki, Raoul Simplice Minlo'o, Roger Alain Taakam, Susan Bamuh Apara, Samson Websi et Valentin Siméon Zinga. Cette composition mêle ainsi l'expertise académique, l'expérience des rédactions et la connaissance du terrain médiatique. Un comité de synthèse, présidé par Roger Alain Taakam, assisté de Tabe Enonchong comme vice-présidente, et de Claudel Kampoer, Jeanine Fankam et Léger Ntiga comme rapporteurs, assure la consolidation des résultats.

QUE SERA-T-IL RÉCOMPENSÉ ?

Le champ couvert est large, parce que la paix ne se joue pas sur un seul support. Sont concernés les débats télévisés et les meilleurs présentateurs, en français et en anglais, les débats et présentateurs radio, dans les deux langues, les quotidiens, la presse économique, la presse régionale et les périodiques en français, les dailies et weeklies en anglais, ainsi que la presse en ligne. À cela s'ajoute le Peace Media Gold, qui récompense les entreprises, institutions publiques, organisations internationales et acteurs de la société civile qui promeuvent les bonnes pratiques dans leurs collaborations avec les médias, notamment la formation et l'accès aux sources d'information, ainsi que les personnalités dont les discours et les actions contribuent à la promotion de la paix par les médias.

Au-delà des distinctions, les résultats attendus sont d'ordre structurel : des acteurs davantage sensibilisés à leur responsabilité, une éthique et une déontologie mieux prises en compte dans la fabrication des contenus, des programmes et des acteurs de paix identifiés et valorisés, et des partenariats renforcés entre P&C SARL, les médias, les institutions et les entreprises. De fait, la 3e édition de Peace Media Indice pose une question de fond à toute la profession : un média peut-il être à la fois libre, attractif et responsable ? La réponse, à Yaoundé le 26 novembre 2026, ne viendra pas d'un discours, mais d'une notation.

Mouanko

Port d'attache d'une nouvelle ambition

Du 26 au 29 novembre 2026, les Rencontres Économiques et Culturelles Insulaires du Cameroun vont faire déferler sur le littoral une vague d'investisseurs, d'entrepreneurs et de porteurs de projets, pour transformer l'économie bleue en moteur de croissance durable.

Il y a des territoires que la mer a longtemps tenus à distance. Mouanko n'en fait plus partie. Carrefour naturel entre fleuve, mangrove et océan, cette commune du littoral camerounais incarne à elle seule une richesse encore à peine effleurée : des ressources halieutiques abondantes, des terres fertiles, un patrimoine culturel authentique et un potentiel touristique qui ne demande qu'à prendre le large.

Pourtant, comme beaucoup de territoires insulaires et côtiers, Mouanko restait confrontée à un enclavement relatif, à une faible structuration de ses filières et à un accès limité aux financements et aux marchés. Ses savoirs locaux, transmis de génération en génération au rythme des marées, peinaient à trouver leur rivage économique.

La marée est en train de tourner. Le bitumage progressif de l'axe Edéa – Dizangué – Mouanko marque un tournant décisif. Cette ouverture physique du territoire symbolise une ouverture économique, institutionnelle et stratégique. Dans ce courant porteur, naissent les Recic, les Rencontres Économiques et Culturelles Insulaires du Cameroun. Elle sont portées par une association: le Réseau Camerounais pour le Développement des Localités Insulaires et des Peuples Autochtones (Recadeli), qui est lui-même dirigé par Jean-Paul Mpondo, le coordonnateur national et délégué général des Recic.

Elles se veulent une plateforme de connexion, un accélérateur de projets et un levier de transformation territoriale durable. L'objectif : positionner les territoires insulaires comme des pôles attractifs d'investissement, d'innovation et de développement durable, en faisant de l'économie bleue le courant principal de leur croissance.

Pendant quatre jours, Mouanko deviendra un hub d'opportunités. Rencontres B2B, networking, ateliers sectoriels, panels, foire agropastorale et halieutique, expositions de produits et de savoir-faire, visites de sites touristiques, ateliers de formation et coaching : tout est pensé pour structurer les chaînes de valeur prioritaires — halieutique, agricole, artisanale et touristique — et faciliter les connexions entre acteurs publics, privés, financiers et techniques.

Au cœur du dispositif, le Recic LAB jouera le rôle d'incubateur territorial, pour accompagner l'émergence de projets à fort impact et faire éclore une nouvelle génération de champions locaux. Jeunes entrepreneurs, femmes porteuses de projets, GIC et coopératives, collectivités territoriales, investisseurs et délégations des localités insulaires sont attendus : plus de 2 500 participants directs et plus de 200 projets et initiatives exposés.

Il s'agit de valoriser durablement la lagune et l'estuaire sans les épuiser, de protéger la mangrove qui nourrit les poissons et protège les rivages, de faire de la pêche artisanale une filière moderne et rémunératrice, et du tourisme insulaire une houle douce, respectueuse des cultures et des écosystèmes. Les Recic ambitionnent ainsi de devenir la plateforme nationale de référence pour la promotion, la structuration et le financement des économies insulaires du Cameroun. Une plateforme qui connecte les territoires aux dynamiques nationales et internationales, valorise les ressources locales et les savoirs endogènes, et favorise un développement inclusif, ancré dans les réalités locales.

Léon Mgba

FISCALITÉ LOCALE

Les CTD face au risque d'une année blanche

Au Café thématique 2026, organisé le 12 novembre à Mbankomo, le maire de Ngoumou, Jean Baptiste Atemengue, a exprimé ses réserves sur la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale.

Par Léon Mgba

Entre opacité des données de recouvrement, retards de reversement et difficultés opérationnelles, le maire de Ngoumou appelle à une clarification des mécanismes financiers pour préserver les ressources des collectivités territoriales décentralisées.

En effet, la réforme de la fiscalité locale devait constituer un nouveau levier de l'autonomie financière des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Pourtant, sur le terrain, ses premières applications suscitent des interrogations. Prenant la parole lors du Café thématique 2026, le 12 novembre à Mbankomo, le maire de Ngoumou a dressé un tableau préoccupant de la situation financière des communes, marqué par un déficit de visibilité sur les recettes collectées et les sommes effectivement reversées.

La réforme en débat est la Loi n°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale. Elle remplace la loi n°2009/019 et réforme le système fiscal des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) : communes, communautés urbaines et régions. Son objectif : renforcer l'autonomie financière locale.

Concrètement, le texte réduit les taxes communales, de 21 à 11 environ. Il confie à la Direction Générale des Impôts (DGI) l'assiette, le contrôle, le recouvrement et le contentieux de la plupart des impôts locaux, avec 10% de frais de recouvrement. Il crée l'Impôt Général Synthétique (IGS), qui remplace l'impôt libératoire pour les chiffres d'affaires inférieurs à 50 millions de FCFA. Au-delà, s'appliquent la patente et les licences. S'y ajoutent taxe foncière, droits de mutation, centimes additionnels communaux (CAC) et taxes forestières. Des décrets d'application, notamment en 2026, précisent la centralisation, le reversement et la péréquation.



▲ *Jean Baptiste Atemengue, maire de Ngoumou*

Or, pour le maire de Ngoumou, le dispositif reste bloqué. D'abord, l'information ne circule pas. Il devait être informé en temps réel de ce qui est payé, via une plateforme avec l'unité de suivi et les administrations fiscales. À ce jour, dit-il, même les chefs des centres de fiscalité locale, nommés après un an de délai, n'ont pas accès à l'information. Ils envoient au niveau central, attendent, et procèdent par recoupage. Ensuite, les recettes n'arrivent pas. À cette date, affirme-t-il, les CTD n'ont pas reçu un centime de CAC de 2026. Et pour l'IGS, on est sans nouvelle, ni sur la quantité recouvrée, ni sur ce qui revient aux communes. D'où sa crainte d'une année blanche fiscale.

Enfin, le circuit financier pose problème. Selon lui, l'argent des CTD n'a pas à être globalisé dans le compte unique du Trésor public. Car ces recettes ne figurent ni en recettes ni en dépenses de l'État dans la loi de finances. Il estime qu'elles doivent être cantonnées. Il cite la CNPS, restée hors du compte unique, et demande la même logique pour le FEICOM, la banque des CTD.

Face à ce constat, l'État met en avant les réglages en cours : l'opérationnalisation des centres de fiscalité locale et des unités de suivi. Beaucoup de centres ont été créés, mais ne sont pas encore pleinement opérationnels deux ans après. La plupart des communes ont toutefois déjà adopté des délibérations pour inscrire les unités de suivi dans leurs organigrammes, après les arrêtés des deux ministres concernés. En juin, au Sénat, les élus des CTD ont interpellé leurs représentants au Parlement. Pour les maires, la transparence conditionne la survie des projets. Pour l'État, la réforme exige encore des réglages techniques.

BUDGET 2027

Le Gecam décrypte la circulaire présidentielle et réclame des actes

Alors que le Parlement est entré dans sa 3ème session annuelle consacrée au vote du budget 2027, le Groupement des Entreprises du Cameroun passe la circulaire présidentielle au scanner.

Par Charlotte Batoum

Le Gecam salue la prudence affichée par l'exécutif, apprécie plusieurs signaux envoyés au secteur productif, mais alerte : sans réformes concrètes et sans exécution rigoureuse, les belles orientations resteront des intentions. Premier constat du Gecam : le temps perdu. La circulaire présidentielle accuse un retard de publication de plus de trois mois par rapport au calendrier budgétaire réglementaire. Sur le fond, le patronat note un réalisme certain. L'exécutif table sur une croissance économique prudente de 3,6 % en 2027, accompagnée d'un déficit budgétaire maîtrisé à hauteur de 2,7 % du Produit Intérieur Brut. Pour le Gecam, ce cadrage lucide est une bonne chose dans un contexte économique exigeant. Mais il ne suffira pas. L'heure n'est plus aux simples déclarations d'intention, mais à l'efficacité opérationnelle.

Au rayon des satisfactions, le Gecam salue plusieurs orientations fortes contenues dans la directive présidentielle. En premier lieu, la fixation d'un plancher de 30 % du budget général consacré aux dépenses d'investissement constitue un signal positif. En sanctuarisant près d'un tiers des ressources publiques pour l'équipement et les infrastructures, l'État réaffirme son rôle de catalyseur de l'activité économique, à condition toutefois que le taux d'exécution physique et financière suive réellement sur le terrain. Le patronat apprécie aussi deux autres engagements : le remboursement effectif des crédits de Taxe sur la Valeur Ajoutée et l'orientation prioritaire de la commande publique vers l'offre locale. Deux mesures attendues depuis longtemps par les entreprises, qui y voient un levier direct pour la trésorerie et pour la production nationale.



FINANCER LA SND 30

En toile de fond de toutes ces observations se pose la question centrale du financement de la Stratégie Nationale de Développement 2020 2030, la SND 30. À trois ans de l'échéance fixée pour l'émergence économique et l'industrialisation du pays, l'exercice budgétaire 2027 revêt un caractère charnière. Le GECAM souligne que la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de la SND 30 ne pourra reposer uniquement sur la dette publique ou la fiscalité existante. Il faudra, selon le patronat, élargir les sources de financement, sécuriser l'exécution des projets et faire du budget un véritable outil de transformation, et non un simple exercice comptable. Entre prudence macroéconomique assumée, signaux positifs envoyés au secteur productif et lourdeurs structurelles persistantes, le GecamECAM pose les jalons d'un dialogue décisif avant les ultimes arbitrages.

SOLAR CONNECT AFRICA 2026

Le Cameroun mise sur le soleil pour éclairer 2030

Le Palais des Congrès de Yaoundé a accueilli, le 11 novembre 2026, l'ouverture du forum S, organisé par OL Power TECH SARL sous le patronage du ministère de l'Eau et de l'Énergie.

Par Léon Mgba

Représentant le ministre, Valérie Nkue, directeur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie au Minee a planté le décor : le solaire n'est plus une option, c'est une urgence nationale._

« Le contexte énergétique mondial est confronté à trois défis majeurs : le défi de la sécurité des approvisionnements énergétiques, le défi du renchérissement des prix de l'énergie, et celui du réchauffement climatique. » Face à ce triple choc, « la transition énergétique vers les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, s'avère alors tout à fait opportune. »

Le constat camerounais est sans détour. Le taux d'électrification moyen est de 74%, mais 90% en zone urbaine contre moins de 40% en zone rurale. « Plus de 8 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité au Cameroun », a rappelé le représentant du ministre, évoquant aussi « le mauvais état des infrastructures de transport et de distribution » et « les délestages ».

Pour répondre à ce défi, le gouvernement mise sur le Compact énergétique, qui accorde « une place de choix aux investissements privés ainsi qu'aux énergies renouvelables distribuées ». L'objectif : l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030, en lien avec l'ODD N°7, sur prescription du Président Paul Biya.





Le programme solaire se décline en quatre composantes. D'abord le hors réseau, avec « déjà près de 500 mini-centrales solaires décentralisées dans les zones rurales ». Ensuite la production centralisée, avec deux centrales de 36 MW à Maroua et Guider, qui passeront à environ 65 MW, plus un Programme Solaire d'Urgence d'environ 450 MW. Puis les systèmes autonomes, avec « près de 120 mille installations domestiques Solar Home System ». Enfin le Solar Net Metering, « pas encore opérationnel », qui permettra de compenser sa facture par sa propre production solaire.

Autre annonce : le Centre STAR-C, fruit de la coopération avec l'Alliance Solaire Internationale, « déjà opérationnel ». Il forme techniciens, banquiers et universitaires, et dispose d'un laboratoire de contrôle qualité. « À date, près de 190 techniciens ont déjà été formés. »

Selon Luther Ndola promoteur de Solar Connect Africa

La particularité, cette année résidait sur la mise en service d'une plateforme business, ça veut dire quoi ? Ça veut dire offrir la possibilité à ceux qui ont des projets, d'avoir accès aux banques .

Interview

Darius Sobjang Somdjang, *directeur général de New Tech électricité*

« Il est possible de pouvoir être autonome entièrement, soit à 100 % solaire, soit après coupure d'énergie »

Qu'est ce qui justifie votre participation à la deuxième édition de Sola Connect Africa et quelles sont vos attentes par rapport à cette participation ?

On a renouvelé notre présence ici parce que, Solar Connect Africa pour nous, c'est l'opportunité de se faire connaître au grand public. Je loue l'idée que les promoteurs de cette plateforme ont trouvé important de renouveler notre présence ici Nous sommes là pour présenter nos différents services et nos solutions que nous apportons au quotidien aux différents citoyens camerounais.

Qu'est-ce qui fait donc cette spécificité pour un client lambda qui vient vers vous, en terme de solutions que vous offrez ?

Vous savez, particulièrement aujourd'hui, c'est difficile d'investir dans un domaine qui nécessite l'électricité sans investir également dans l'énergie solaire.

Pourquoi ?

Parce que il y a tellement de coupures d'énergie aujourd'hui dans tout le Cameroun entièrement, et vous voyez, si vous avez une activité qui nécessite vraiment l'énergie électrique, plus ça fonctionne, vous serez à un moment dans les pertes parce que les coupures d'électricité produisent beaucoup de pertes. Donc, nous apportons les solutions d'autonomie en énergie solaire, que ce soit au niveau domestique, au niveau industriel, à toute échelle. C'est-à-dire que pour le citoyen lambda qui est chez lui à la maison et qui peut-être a besoin d'une autonomie pour son électricité. Vous voyez, par exemple, quand le courant part, les enfants ne peuvent plus étudier le soir, et parfois les appareils de la maison sont en arrêt juste parce qu'il n'y a pas d'électricité. Parfois, les vivres se gâtent au frigo et ça fait des



dépenses en surplus. Alors avec notre système d'autonomie solaire que nous proposons à nos clients, il est possible de pouvoir être autonome entièrement, soit à 100 % solaire, soit après coupure d'énergie, nous avons des systèmes backup anti-délestage qui permettent de relayer l'électricité en cas de coupure d'énergie. Pour les gens qui sont dans les villages, qui ont des activités dans les fermes, des activités agricoles et tout ça, parfois ça se fait dans des zones qui sont isolées, il n'y a pas d'électricité, il n'y a pas d'accès à l'électricité. Alors, avec le système que nous proposons, vous pouvez investir, vous pouvez construire votre ferme.

Des personnes ont parfois besoin d'eau dans les zones reculées, se demandent mais une fois que je vais installer mon forage, je vais avoir de l'eau comment ?

Nous avons les solutions solaires de pompage solaire adéquats, que ce soit pour les forages, que ce soit pour l'arrosage, que ce soit pour l'irrigation en énergie solaire. Donc, pour ces systèmes, ces ces solutions qui sont importantes pour tous nos usagers, où qu'ils soient, dans les 10 régions du Cameroun et au-delà.

Budget 2026

Le calendrier de clôture des opérations budgétaires fixé

Dans une note de service signée le 13 novembre 2026, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a fixé les échéances relatives à l'arrêt des engagements et des ordonnancements sur le budget de l'État et des autres entités publiques.

Le gouvernement accélère le processus de clôture de l'exercice budgétaire 2026. Une mesure destinée à renforcer la discipline budgétaire et à garantir le respect des équilibres financiers.

Adressée aux contrôleurs financiers et aux comptables publics, la note de service N°00001848 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 62, alinéa 2, de la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques.

Trois échéances majeures structurent ce calendrier de fin d'exercice. La première intervient le lundi 30 novembre 2026 à 15h30, date retenue pour l'arrêt des engagements. La deuxième est fixée au jeudi 31 décembre 2026 à 15h30, pour la cessation des opérations d'ordonnancement. Enfin, le dimanche 31 janvier 2027 marque la fin de la période complémentaire comptable, consacrée au règlement des opérations d'ordre et de clôture de l'exercice 2026.

À travers cette programmation, le ministre des Finances entend encadrer davantage la chaîne d'exécution de la dépense publique et éviter les dérapages susceptibles de compromettre les soldes budgétaires. Les ordonnateurs sont ainsi appelés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter scrupuleusement les délais prescrits.

Louis Paul Motaze instruit, à cet effet, les contrôleurs financiers et les comptables publics de sensibiliser les ordonnateurs et de travailler en étroite collaboration avec les équipes concernées afin d'assurer une application rigoureuse de ces mesures.

« J'attache du prix à la mise en œuvre rigoureuse des prescriptions de la présente note de service », insiste le membre du gouvernement.

Au-delà d'un simple calendrier administratif, cette décision traduit la volonté du ministère des Finances de renforcer la maîtrise de la dépense publique. Pour les administrations et entités concernées, le message est sans équivoque : le respect des délais constitue désormais un impératif dans la dernière ligne droite de l'exécution budgétaire 2026.

Malongo Jr Tintin

BANGKOK 2026

Décryptage d'un agenda qui dit beaucoup de la Cemac d'aujourd'hui

Derrière le vernis institutionnel d'un bulletin événementiel, BEAC Inside N°010/2026 du 9 novembre 2026 est un document précieux : en 25 pages, le récit, heure par heure, d'une semaine de diplomatie financière où le gouverneur de la Béac Yvon Sana Bangui, a enchaîné les fronts, du FMI à la Banque Mondiale, des grandes banques aux gardiens de l'or.

Par Léon Mgba

Il faut lire « BEAC Inside » comme on lit un carnet de bord. Le N°010, consacré aux Assemblées annuelles 2026 du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale à Bangkok, du 12 au 18 octobre 2026, n'est pas un simple album souvenir. En 25 pages sobres et richement illustrées, la mise en récit d'une mission : celle d'une banque centrale sous-régionale venue défendre, au cœur de la gouvernance financière mondiale, la stabilité, les réformes et les financements de l'Afrique centrale.

Le ton est celui de la maison : institutionnel, pédagogique, presque didactique, avec ses encadrés « Le saviez-vous ? » sur le Caucus africain ou l'interopérabilité des paiements. Mais pour le journaliste économique, l'intérêt est ailleurs : dans la densité, la variété et la cohérence de l'agenda du gouverneur, Yvon Sana Bangui, à la tête de la délégation de la Béac.

LA CEMAC FACE AU FMI

Le point d'orgue, le magazine ne s'en cache pas, est la réunion de haut niveau Cemac-FMI.

Devant les représentants du Fonds et les responsables de la Cemac, Yvon Sana Bangui y présente les perspectives économiques régionales et porte un plaidoyer central, répété comme un leitmotiv dans tout le numéro : la reprise de la délivrance des assurances régionales, suspendue depuis décembre 2025.

L'argument est chiffré, et est l'un des rares moments où le bulletin sort des généralités pour donner des indicateurs : 3,0 % de croissance attendue en 2026, 2,2 % d'inflation, 4,53 mois d'importations en réserves de change, 72,4 % de taux de couverture extérieure de la monnaie. « Une résilience », dit le gouverneur, soutenue par le dynamisme du secteur non pétrolier et une politique monétaire prudente. Mais une résilience qui ne dispense pas de poursuivre les réformes et de renforcer la coordination des politiques des États membres.

Zeine Zeidane, directeur du Département Afrique du FMI, en présence de la Commission de la Cemac, de la Béac et de la Cobac. Trois dossiers sensibles y sont évoqués : les conditions de reprise de ces assurances régionales, la situation du secteur bancaire au Tchad et la préparation des budgets nationaux pour 2027, qui doivent s'inscrire, insiste le magazine, dans des trajectoires d'ajustement compatibles avec la consolidation macroéconomique et la soutenabilité de la dette. Tel est le fil rouge politique de Bangkok : sans assurances régionales, l'accompagnement des programmes économiques des États et la mobilisation des financements extérieurs restent entravés.

L'AFRIQUE PARLE D'UNE VOIX

Deuxième séquence, tout aussi stratégique : les Caucus africains.

Avec M. Ajay Banga, Président du Groupe de la Banque Mondiale, les gouverneurs africains examinent comment financer la croissance et l'emploi dans un contexte de besoins croissants et de ressources concessionnelles limitées. Le message : miser davantage sur les capitaux privés pour les PME, l'eau et l'énergie, et mieux mobiliser les ressources intérieures africaines pour créer de la valeur ajoutée et des emplois de qualité. Le Président Banga y présente aussi la situation de l'IDA, qui soutient les pays à faible revenu.

Dans le même esprit, Yvon Sana Bangui s'entretient avec Régis Olivier N'-Sondé, administrateur du Groupe Afrique III au FMI, dont le mandat s'achève et dont l'action est saluée, lors d'une réunion présidée par Thierry Minko, ministre de l'Économie et des Finances du Gabon. L'enjeu : une représentation africaine coordonnée et active au sein des instances décisionnelles du FMI.

À cela s'ajoute la concertation Cemac-France, dans le prolongement de la rencontre du 17 mars 2026 à Paris, à l'initiative de la France, pour faire le point sur les défis macroéconomiques et accompagner la consolidation des équilibres régionaux.

TROIS LEVIERS POUR LA CEMAC

Avec M. Ousmane Diagana, Vice-président de la Banque Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le dialogue se fait plus opérationnel. Trois priorités sont dégagées pour soutenir l'intégration régionale et la transformation économique :infrastructures et énergie. Développer les infrastructures régionales et améliorer l'accès à l'énergie pour renforcer la compétitivité. Transformation numérique : moderniser les infrastructures numériques pour encourager l'innovation et l'accès aux services.

Éducation et capital humain : renforcer les compétences et investir dans l'éducation pour une croissance durable.

Le magazine insiste : il ne s'agit pas seulement de mobiliser des financements adaptés, mais de faciliter leur utilisation effective au service de projets structurants.

PAIEMENTS, ARCHITECTURE FINANCIÈRE, RÉSERVES

C'est là que la note de lecture devient la plus révélatrice du métier de banquier central. Loin des grandes déclarations, Sana Bangui enchaîne les dossiers techniques qui font le quotidien d'une banque centrale moderne.

Lors d'une réunion organisée par le Département Afrique du FMI sur « Innovations numériques dans les paiements : l'agenda futur de l'Afrique subsaharienne », la Béac plaide pour la modernisation et l'interconnexion des infrastructures, le renforcement de l'interopérabilité régionale, l'harmonisation des cadres réglementaires et le développement des paiements transfrontaliers.

Avec Dr Sidi Ould Tah, président du Groupe de la BAD, autour de la Nouvelle architecture financière Africaine pour le développement (Nafad), l'objectif est de mieux mobiliser les ressources du continent, valoriser l'épargne africaine, notamment celle des investisseurs institutionnels, et réduire le déficit de financement du développement.

AFREXIMBANK, STANDARD CHARTERED, ICBC

Avec M. Haytham El Maayergi, Vice-président exécutif d'Afreximbank, il est question de l'opérationnalisation du PAPSS dans la Cemac et des relations de correspondance bancaire. Avec Standard Chartered, partenaire historique, de l'optimisation de la rémunération des avoirs, des placements, du change et des dépôts d'or. Avec ICBC, des solutions de paiement et de compensation en renminbi, ainsi que des instruments de liquidité et de couverture.

Avec JPMorgan, correspondance bancaire, paiements, change et gestion de portefeuilles de titres. Avec M. Jeremy Awori, directeur général du Groupe Ecobank, mécanismes de garantie pour faciliter les échanges, promotion des IDE, digitalisation des paiements transfrontaliers et mobilisation de financements en devises.

Avec le World Gold Council, perspectives du marché de l'or dans un contexte d'incertitudes géopolitiques et gestion adaptée des allocations aurifères pour diversifier les réserves. Avec Oberthur, partenaire de la Béac, sécurité et évolution des instruments fiduciaires et modernisation de l'émission monétaire.

Enfin, avec Anny Caroll Ngo Bakang, secrétaire générale de l'Afraca, un entretien sur le financement rural et agricole, l'accès des populations rurales aux services financiers et les solutions adaptées aux réalités du monde rural, au cœur de la stratégie régionale d'inclusion financière.

« BEAC Inside » donne à voir, avec une précision rare, l'architecture d'une diplomatie financière : multilatérale le matin, bilatérale l'après-midi, technique le soir. On y comprend que la Béac n'était pas seulement à Bangkok pour « participer », mais pour négocier, plaider et nouer des partenariats.

Des Limites à noter : le bulletin reste un outil de communication institutionnelle. Aucun montant d'engagement, aucun calendrier précis de reprise des assurances régionales, aucune annonce de signature n'y figure. Tout est en « perspectives », « possibilités de coopération », « échanges ». Le lecteur reste sur sa faim sur les résultats concrets.

Reste la conclusion du N°010, en quatre enseignements : stabilité, dialogue, partenariats, modernisation, résume bien la doctrine qui se dégage de Bangkok : préserver les équilibres, faire entendre les priorités de la Celac, élargir la coopération financière et accompagner les mutations du secteur financier.

À ce titre, « BEAC Inside » N°010/2026 est plus qu'un bulletin : vous avez un document de référence pour qui veut comprendre comment, en une semaine à Bangkok, une banque centrale d'Afrique centrale tente de peser sur les grandes décisions qui, demain, conditionneront le crédit, les paiements, les réserves et, in fine, la vie économique de six États.

BVMAC

Le repli de la Semc entraîne l'indice dans le rouge malgré la progression de Safacam

Socapalm et La Régionale Bank ont terminé la séance sans variation de cours, traduisant une relative stabilité de ces deux valeurs.

Par Léon Mgba

La Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a terminé la séance du 12 novembre sur une note négative. La baisse du titre de la Société des eaux minérales du Cameroun (SEMC), l'une des valeurs influentes de la cote, a pesé sur l'évolution de l'indice BVMAC All Share, qui s'est établi à 1 130,08 points. Une performance en demi-teinte, malgré la progression de Safacam et la stabilité de plusieurs autres titres. La SEMC a constitué le principal facteur de repli du marché au cours de cette séance. Son action a cédé 0,94 %, pour clôturer à 52 500 FCFA. Bien que limitée en valeur relative, cette baisse a exercé une pression suffisante sur l'indice de référence pour orienter la tendance générale à la baisse. Cette évolution traduit le poids des principales capitalisations dans la formation de l'indice et leur capacité à influencer les performances globales du marché. En face, Safacam a affiché une évolution positive. Le titre a enregistré une hausse de 1,32 %, avec 20 actions échangées. Une progression qui témoigne d'un regain d'intérêt pour cette valeur, sans toutefois parvenir à compenser le recul de la SEMC. De leur côté, Socapalm et La Régionale Bank ont terminé la séance sans variation de cours, traduisant une relative stabilité de ces deux valeurs.

Au-delà des fluctuations boursières, la séance a également été marquée par une opération sur titres concernant la Société commerciale gabonaise de réassurance (SCG-Ré). La société a procédé au détachement de son dividende de 385,85 FCFA par action. Cette opération constitue une étape importante pour les actionnaires, puisqu'elle marque la séparation du droit au dividende de l'action. Dans l'ensemble, cette séance met en évidence la sensibilité de la BVMAC aux variations de ses valeurs les plus influentes. Dans un marché caractérisé par une activité relativement concentrée sur un nombre limité de titres, les mouvements enregistrés sur une seule valeur peuvent peser significativement sur l'orientation de l'indice. Pour les investisseurs, l'évolution des prochaines séances permettra d'apprécier si cette tendance baissière se confirme ou si le marché retrouve une dynamique plus favorable.

GABON

Offensive de 6 millions de tonnes de carbone pour l'international

En concluant un accord auprès d'une entreprise énergétique allemande, l'Etat Gabonais prend du large dans la valorisation économique de son patrimoine forestier.

Par Alice Besson



Le Gabon entend faire de ses forêts bien plus qu'un patrimoine écologique : une véritable richesse économique. Avec un accord portant sur la vente d'environ 6 millions de tonnes de crédits carbone à une entreprise énergétique allemande, le pays affirme ses ambitions sur un marché international en pleine expansion.

Fort de son immense couvert forestier, le Gabon dispose d'un atout majeur dans la lutte contre le changement climatique. Ses forêts, qui contribuent à absorber et à stocker le dioxyde de carbone, représentent un capital environnemental susceptible de générer des revenus. À travers cette transaction, Libreville cherche à transformer cet avantage écologique en valeur financière, tout en attirant des investissements internationaux.

Le principe repose sur la commercialisation de crédits carbone correspondant à des réductions ou à des absorptions d'émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises acquéreuses peuvent utiliser ces crédits dans le cadre de leurs stratégies climatiques. Pour le Gabon, l'enjeu consiste à faire reconnaître économiquement les efforts consentis pour préserver ses écosystèmes forestiers.

Libreville veut participer directement à la structuration de cette économie émergente, plutôt que de rester un territoire fournisseur de ressources environnementales au bénéfice d'acteurs étrangers. La maîtrise des mécanismes de commercialisation, la négociation des conditions financières et la captation d'une part significative de la valeur créée constituent désormais des enjeux de souveraineté.

Cette stratégie soulève néanmoins plusieurs défis. La crédibilité des crédits dépend de la réalité, de la mesurabilité et de la durabilité des réductions d'émissions annoncées. La transparence des transactions et la redistribution des revenus aux populations impliquées dans la préservation des forêts seront également déterminantes. Les conditions financières de l'accord conclu avec l'entreprise allemande n'ayant pas été rendues publiques, son impact économique reste à apprécier.

À l'heure où les financements climatiques deviennent un enjeu majeur des négociations internationales, le Gabon affiche ainsi une ambition : faire de son capital naturel un instrument de puissance économique. Les 6 millions de tonnes de crédits carbone commercialisées pourraient constituer un signal fort adressé aux marchés internationaux. Pour Libreville, le défi est de convertir cette avancée commerciale en retombées durables pour l'économie nationale.

BAD

Le Japon injecte près de 347 milliards Fcfa dans le financement du développement africain

La Banque africaine de développement (BAD) franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de mobilisation des ressources avec le soutien financier du Japon.

Par S. O



Le Groupe de la BAD et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ont signé, le 13 novembre 2026 à Tokyo, un accord de prêt concessionnel de 86,6 milliards de yens, équivalant à environ 583,4 millions de dollars, soit près de 347 milliards de Fcfa. Ce financement est destiné à soutenir la dix-septième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-17), pour la période 2026-2028.

La signature de cet accord illustre une transformation majeure dans l'approche de financement de la BAD. L'institution panafricaine entend progressivement dépasser le modèle traditionnel fondé essentiellement sur les contributions des partenaires au développement, pour adopter une architecture financière davantage orientée vers l'investissement et la mobilisation de capitaux additionnels.

Cette nouvelle stratégie repose notamment sur la diversification des instruments financiers. Aux contributions classiques des bailleurs s'ajoutent, des prêts concessionnels accordés par les partenaires et un nouveau mécanisme d'emprunt sur les marchés financiers. L'objectif est de renforcer la capacité du Fonds à mobiliser des ressources supplémentaires, tout en optimisant l'utilisation des contributions reçues.

Cette évolution prend une dimension particulière avec le FAD-17, qui a permis de mobiliser un montant record de 11 milliards de dollars auprès de 44 partenaires, soit environ 6 550 milliards de Fcfa. Une enveloppe destinée à soutenir 37 pays africains à faible revenu, confrontés à des défis structurels en matière d'infrastructures, d'accès à l'énergie, de sécurité alimentaire, de résilience climatique et de création d'emplois.

Le prêt japonais, assorti d'un taux d'intérêt annuel de 0,70 %, d'une maturité de 40 ans et d'une période de grâce de dix ans, vient compléter les contributions du Japon au Fonds. Il permettra de consolider les capacités d'intervention de cette institution spécialisée dans l'octroi de dons et de financements à faibles taux d'intérêt aux économies africaines les plus vulnérables.

Pour le président du Groupe de la BAD, Sidi Ould Tah, il s'agit de transformer les mécanismes par lesquels l'Afrique mobilise et déploie les financements destinés à son développement.

Partenaire historique de la BAD, le Japon confirme ainsi son engagement en faveur du continent. Cette nouvelle orientation stratégique traduit surtout la volonté de faire de chaque contribution un levier capable de générer davantage de financements, d'accélérer les investissements structurants et de soutenir durablement la transformation économique de l'Afrique.

Côte d'Ivoire

Fiscalité renforcée pour financer ses ambitions budgétaires

Mobilisation de 111,3 milliards de Fcfa de recettes fiscales supplémentaires en 2027 grâce à deux nouvelles mesures ciblant l'or et les boissons.

Présentées par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Adama Coulibaly, devant la Commission des affaires économiques et financières (CAEF) de l'Assemblée nationale, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2026, ces dispositions traduisent la volonté de l'État d'élargir ses ressources internes pour soutenir ses dépenses et réduire son déficit budgétaire.

La première mesure instaure une taxation progressive de l'or, avec des taux compris entre 5 % pour un cours inférieur ou égal à 1 000 dollars l'once et 12 % au-delà de 6 000 dollars. Cette réforme devrait rapporter 69 milliards de Fcfa supplémentaires au Trésor public en 2027. Elle permet à Abidjan de mieux capter les revenus liés à la hausse éventuelle des cours internationaux et d'accroître la contribution du secteur aurifère aux finances publiques.

La seconde mesure étend le marquage fiscal et l'authentification, déjà appliqués au tabac, aux vins, spiritueux, bières et boissons gazeuses, à l'exclusion de l'eau. Les recettes attendues atteignent 42,3 milliards de Fcfa. Au-delà du rendement fiscal, le dispositif vise à renforcer la traçabilité des produits, limiter la contrebande et réduire les pertes liées à la fraude fiscale.

Ces réformes interviennent dans un contexte de hausse des ambitions budgétaires. Le gouvernement prévoit 18 466,1 milliards de Fcfa de dépenses en 2027, contre 17 350,2 milliards de Fcfa en 2026, soit une progression de 6,4 %. Parallèlement, il vise une réduction du déficit budgétaire de 3,8 % du PIB en 2026 à 3,5 % en 2027, avant de rejoindre le plafond communautaire de 3 %.

L'exécutif cherche également à transformer les revenus issus des ressources naturelles en investissements durables. Une partie des recettes revenant à l'État sera ainsi affectée au Fonds souverain stratégique pour le développement de la Côte d'Ivoire (FSD-CI), créé en avril 2026 pour financer des infrastructures stratégiques et constituer une épargne de long terme.

À travers les 41 mesures de son annexe fiscale 2027, Abidjan poursuit donc trois objectifs : accroître la pression sur les secteurs à fort potentiel de recettes, formaliser davantage les circuits commerciaux et réduire progressivement la dépendance au financement par endettement. L'enjeu est de concilier mobilisation fiscale, financement du développement et maîtrise des équilibres macroéconomiques.

Seydou Ousmanou

Littoral

Jeunesse mobilisée pour l'éducation à la paix

À Douala, une campagne de plaidoyer mobilise les organisations de la société civile, les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels autour d'un enjeu majeur : inscrire la culture de la paix dans les apprentissages et les pratiques des jeunes.



16 novembre 2026 à Douala. Date du lancement officiel de la campagne de plaidoyer pour l'éducation à la paix en milieu jeune dans la région du Littoral. Accueillie au Secrétariat à l'Éducation Protestante, au rond-point Deïdo, la conférence de presse marque le début d'une mobilisation de deux jours, les 17 et 18 novembre, au foyer Njo Njo de Bali. Portée par le Service Civil pour la Paix (SCP) de Pain pour le Monde, avec l'appui de ses partenaires, cette initiative poursuit un objectif stratégique : faire de l'éducation à la paix une composante effective des programmes éducatifs et des dispositifs d'encadrement de la jeunesse au Cameroun. Il s'agit de dépasser les sensibilisations circonstancielles pour installer, dès le plus jeune âge, les valeurs du dialogue, de la tolérance, du respect mutuel et de la gestion non violente des conflits.

Présentant les orientations du projet, Florentine Nekdem, Coordinatrice nationale du Service Civil pour la Paix, a précisé les objectifs, les cibles, les zones d'intervention et les résultats attendus. Une démarche qui place les établissements scolaires et les institutions d'encadrement au cœur de la prévention des violences et de la consolidation du vivre-ensemble.

La capitalisation des expériences constitue un autre axe de cette mobilisation. Joël Manfo, régisseur de la campagne dans la région de l'Est, et Ngalle Nelson, son homologue du Sud-Ouest, ont partagé les enseignements des précédentes éditions, entre acquis, contraintes opérationnelles et réactions des jeunes bénéficiaires. Ces retours d'expérience alimentent le déploiement dans le Littoral, présenté par Makarios Ngantchui Fandio, coordonnateur du projet de plaidoyer.

Au-delà de la sensibilisation, les 17 et 18 novembre sont consacrés au lobbying auprès des décideurs et des acteurs éducatifs. L'ambition est d'obtenir une meilleure prise en compte de l'éducation à la paix dans les politiques, les programmes et les pratiques institutionnelles.

Autour de Brot für die Welt, du Ziviler Friedensdienst, du Civil Peace Service et de la Global Campaign for Peace Education, plusieurs organisations nationales accompagnent cette dynamique, notamment AFFADA, APADEC, CIPCRE, DMJ, COMINSUD, ISTP, REDHAC et SOORE TABITHA. À travers cette coalition, le Littoral entend faire de la paix non plus un simple discours de circonstance, mais une compétence sociale à transmettre, à pratiquer et à pérenniser. Car prévenir les conflits commence par apprendre à les désamorcer.

Yves Jr Tintin

CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BÉPANDA

L'éducation comme tremplin de l'autonomisation

Réuni le 13 novembre 2026 à l'Hôtel de Ville de Douala, sous la présidence de Pauline Irène Nguene, ministre des Affaires sociales, le Comité d'Orientation du Centre a tenu sa deuxième session ordinaire.

Par Line Charlotte Batoum



La salle des actes Rudolph Tokoto de l'hôtel de Ville de Douala a servi de cadre, le 13 novembre 2026, aux travaux de la deuxième session ordinaire du Comité d'Orientation du Centre Multifonctionnel de Bépanda (CMB). Présidée par Pauline Irène Nguene, ministre des Affaires sociales, cette rencontre a permis de définir les orientations stratégiques d'un établissement qui entend faire de l'éducation et de la formation professionnelle des leviers durables d'inclusion sociale.

Établissement public administratif à caractère social, placé sous la tutelle technique du ministère des Affaires sociales (Minas) et sous la tutelle administrative et financière de la Communauté urbaine de Douala, le CMB a pour vocation de favoriser l'autonomisation des personnes en situation de vulnérabilité. À travers ses directives, le Comité d'Orientation fixe les grandes lignes de la politique générale du Centre et apprécie leur mise en œuvre par le Conseil d'administration et l'administration.

Présenté par Else Kingue Etame épouse Lengue, administratrice du Centre, le bilan de l'exercice 2025 fait état de 124 bénéficiaires issus de diverses catégories sociales : filles-mères, jeunes autistes, personnes malentendantes et muettes, personnes trisomiques, personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap moteur, déplacés internes et jeunes non scolarisés.

Dans le détail, deux sessions de formation ont été organisées au profit de 124 apprenants dans les ateliers. Les deux programmes de capacitation ont accueilli 62 bénéficiaires, tandis que 83 personnes ont bénéficié de stages en entreprise. En 2026, le dispositif s'est élargi à 20 jeunes de la rue, 41 filles-mères et 18 apprenants indépendants. Une crèche-garderie, baptisée « Les Pupilles de la Ville », est également entrée en service, renforçant l'offre d'accompagnement social.

Au-delà des acquis, le Centre ambitionne de changer d'échelle. Sa stratégie 2025-2029 prévoit un accompagnement socioprofessionnel direct de 2 872 personnes et un impact indirect sur 5 400 autres, soit 8 272 personnes concernées à terme.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs défis restent à relever : obtenir la reconnaissance nationale des attestations de formation, consolider l'accompagnement psychosocial et le suivi post-formation, pérenniser les personnels spécialisés et mobiliser davantage de mécènes dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à Douala.

À Bépanda, l'objectif est de transformer les compétences en opportunités, et l'apprentissage en véritable passeport pour l'autonomie et la dignité.

DOUALA

Civic Watch arme les journalistes contre les menaces de la liberté de la presse

Les compétences acquises devraient contribuer à l'élaboration de recommandations en faveur de meilleures conditions de travail et d'une protection accrue des professionnels.

Par Yves Jr Tintin



Face à la désinformation, aux discours de haine et aux pressions exercées contre les professionnels des médias, l'Association Civic Watch a organisé, les 12 et 13 novembre 2026 à Douala, un atelier de renforcement des capacités des journalistes. Cette initiative entend consolider la protection de l'espace civique et promouvoir un journalisme plus libre, responsable et sécurisé au Cameroun.

L'activité intervient dans un contexte marqué par les restrictions à la liberté d'expression, les intimidations judiciaires, les arrestations arbitraires et les pressions exercées sur les médias indépendants.

À ces difficultés s'ajoutent les dangers liés à l'environnement numérique, notamment la propagation des fausses informations, les campagnes de dénigrement et le harcèlement en ligne. Les femmes journalistes restent particulièrement exposées aux violences numériques fondées sur le genre, tandis que les reporters couvrant les questions sensibles font face à des risques croissants.

Pour apporter des réponses concrètes, Civic Watch ambitionne de former 150 journalistes issus des régions du Centre, du Nord-Ouest et du Littoral, à raison de 50 participants par région. À Douala, la rencontre des 12 et 13 novembre a enregistré une mobilisation importante, réunissant journalistes en activité et figures expérimentées de la profession.

Cette diversité générationnelle a favorisé la transmission des connaissances et le partage d'expériences professionnelles. Les participants, retenus à l'issue d'un appel à candidatures ouvert, devaient justifier d'au moins deux années d'expérience continue, avec une attention particulière accordée à la représentativité des médias et à la parité.

De la sensibilisation aux réflexes professionnels. Le programme a privilégié une approche pratique combinant exposés d'experts, études de cas, exercices collectifs et échanges interactifs. Les travaux ont notamment porté sur les violations des droits humains visant les journalistes, la documentation des discriminations, la sécurité numérique et les méthodes de prévention des attaques en ligne.

Au-delà des connaissances théoriques, l'initiative vise à renforcer les capacités des professionnels à identifier les discours haineux, vérifier les informations, protéger leurs sources et produire des contenus respectueux des droits humains. Les échanges avec les anciens ont également mis en évidence le rôle de la solidarité professionnelle dans la prévention des risques.

Construire une réponse collective. Civic Watch entend faire de cette formation un levier de collaboration entre journalistes, organisations médiatiques et acteurs de la société civile. Les compétences acquises devraient contribuer à l'élaboration de recommandations en faveur de meilleures conditions de travail et d'une protection accrue des professionnels.

À travers ce programme, il s'agit de préserver la capacité des médias à informer librement, à demander des comptes aux décideurs et à nourrir le débat démocratique.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTERE DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DU BUDGET
DIVISION DU CONTRÔLE BUDGETAIRE, DE L'AUDIT ET DE LA QUALITE DE LA DEPENSE
BRIGADE DE CONTROLE ET DE L'AUDIT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF FINANCE
GENERAL SECRETARIAT
DIRECTORATE GENERAL OF THE BUDGET
DIVISION OF BUDGETARY CONTROL, AUDIT AND EXPEDENDITURE QUALITY
CONTROL AND AUDIT BRIGADE

NOTE DE SERVICE 00001848 **/MINFI/SG/DGB/DCOB/BCA/, DU** 13 NOV 2026

Mesdames et Messieurs :

- les Contrôleurs Financiers ;
- les Comptables Publics.

Objet : *Arrêt des engagements et des ordonnancements sur le budget de l'État et des autres entités publiques au titre de l'exercice budgétaire 2026.*

En application des dispositions de la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, en son article 62(2),

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, sauf circonstances exceptionnelles, les dates d'arrêt des opérations d'engagement et d'ordonnancement sur le budget de l'État et des autres entités publiques, au titre de l'exercice 2026, sont fixées ainsi qu'il suit :

- **le lundi 30 novembre 2026 à 15h 30 min, pour l'arrêt des engagements ;**
- **le jeudi 31 décembre 2026 à 15h 30 min, pour l'arrêt des ordonnancements ;**
- **le dimanche 31 janvier 2027 au titre de la période complémentaire comptable, pour le règlement des opérations d'ordre et de clôture de l'exercice 2026.**

Je vous invite par conséquent à sensibiliser les Ordonnateurs, et à prendre, en liaison avec les équipes commises à cet effet, toutes les dispositions utiles, pour assurer le respect de cette mesure de régulation budgétaire, qui vise à garantir une plus grande rationalité dans l'exécution des budgets publics, ainsi que le respect des soldes budgétaires.

J'attache du prix à la mise en œuvre rigoureuse des prescriptions de la présente note de service. /-

LE MINISTRE DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN REPUBLIC OF CAMEROON
LE MINISTRE The Minister
MINISTRY OF FINANCE MINISTÈRE DES FINANCES

Louis Paul MOTAZE

Copies :
- Mindel/MINFI
- SG/MINFI
- DGB/MINFI
- DGTCFM/MINFI
- CHRONOS/ARCHIVES

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°175/BEAC/DGE-DSI/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) spécialisée pour le diagnostic de maturité, l'élaboration de la stratégie interne d'adoption de l'intelligence artificielle et l'identification des processus et cas d'usage prioritaires à la BEAC

Afin d'encadrer et structurer l'adoption de l'intelligence artificielle et d'en tirer des gains mesurables tout en maîtrisant les risques associés, la Banque des États de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, ***le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) spécialisée pour le diagnostic de maturité, l'élaboration de la stratégie interne d'adoption de l'intelligence artificielle et l'identification des processus et cas d'usage prioritaires***. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la ***sélection sur la base de la qualité technique et le coût***.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5431, 5402 ou 5403
🖷 : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de ***cent mille (100 000) francs CFA***. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°*(à renseigner par le soumissionnaire)*

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission appel d'offres n°(à renseigner par le soumissionnaire)

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le ***mercredi 23 décembre 2026 à 12 heures 00 minute***.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en ***une phase***, le ***mercredi 23 décembre 2026*** à ***13 heures 00 minute*** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires ***dûment mandatés*** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 30 OCT 2026
Le Responsable,

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Département de la Gestion Administrative des Marchés – DGAM – B.P. : 1917 YAOUNDE

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°178/BEAC/SG-DOP/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'un Cabinet en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité de la BEAC

Afin de garantir la continuité sans rupture de ses missions d'intérêt général, la Banque des États de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, le ***recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan de Continuité d'Activité***. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la ***sélection sur la base de la qualité technique et le coût***.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5431, 5402 ou 5403
🖷 : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de ***cent mille (100 000) francs CFA***. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°*(à renseigner par le soumissionnaire)*

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090

Objet : frais de soumission appel d'offres n°(à renseigner par le soumissionnaire)

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le ***jeudi 07 janvier 2027 à 12 heures 00 minute***.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en ***une phase***, le ***jeudi 07 janvier 2027*** à ***13 heures 00 minute*** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires ***dûment mandatés*** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 12 NOV 2026
Le Responsable,

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Département de la Gestion Administrative des Marchés – DGAM – B.P. : 1917 YAOUNDE

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection nationale ouverte n°176/BEAC/DGE-DRH/SNO/Prest/2026 pour le recrutement d'une entreprise spécialisée en vue de l'externalisation du service de restaurant d'entreprise de la BEAC à Yaoundé – République du Cameroun

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage, sur ressources propres, de ***recruter une entreprise spécialisée en vue de l'externalisation du service de son restaurant d'entreprise à Yaoundé – République du Cameroun***. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises installées au Cameroun, qualifiées remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la ***sélection nationale ouverte sur la base du coût de la proposition***.

Les Prestataires intéressés peuvent solliciter des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré aux Services Centraux de Yaoundé à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'exploitation,
Département de la Gestion Administrative des Marchés, 14ème étage, Porte 14.12
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60
🖷 : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de ***cent mille (100 000) francs CFA***. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°*(à renseigner par le soumissionnaire)*

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le ***jeudi 26 novembre 2026 à 13 heures 00 minute***.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15ème étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé – CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en ***une phase, le jeudi 26 novembre 2026*** à **14 heures 00 minute** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 30 OCT 2026
Le Responsable,

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Département de la Gestion Administrative des Marchés – DGAM – B.P. : 1917 YAOUNDE

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection internationale ouverte n°179/BEAC/CABGVR-CC/SIO/Ser/2026 pour le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) en vue de l'acquisition d'un outil informatique de conformité LBC/FT/FP à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Dans le cadre de ses missions, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale est assujettie aux obligations de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération (LBC/FT/FP). Aussi, elle envisage, sur ressources propres, ***le recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) en vue de l'acquisition d'un outil informatique de conformité LBC/FT/FP à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)***. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à soumettre une proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la ***sélection sur la base de la qualité technique et le coût***.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection, rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5431, 5402 ou 5403
🖷 : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de ***cent mille (100 000) francs CFA***. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission sélection n°*(à renseigner par le soumissionnaire)*

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission appel d'offres n°(à renseigner par le soumissionnaire)

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le ***mercredi 23 décembre 2026 à 13 heures 00 minute***.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en ***une phase***, le ***mercredi 23 décembre 2026*** à ***14 heures 00 minute*** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires ***dûment mandatés*** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 12 NOV 2026
Le Responsable,

Banque des Etats de l'Afrique Centrale – Département de la Gestion Administrative des Marchés – DGAM – B.P. : 1917 YAOUNDE

BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

AVIS DE PRÉSÉLECTION

Sélection internationale restreinte avec présélection ouverte n°180/BEAC/DGEFRI-DOF/SIRP/Ser/2026 pour l'acquisition et l'implémentation d'un Système de Gestion des Réserves de Changes à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

I. Statut et Missions de la BEAC

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (ci-après désignée la BEAC ou la Banque Centrale) est un Etablissement public international africain jouissant des immunités et privilèges diplomatiques aux termes des traités la régissant et des Accords de siège conclus avec les différents Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

La BEAC est l'Institut d'Emission commun aux six Etats membres de la CEMAC, ci-dessous cités. Elle comprend, outre les Services Centraux établis à Yaoundé (République du Cameroun) et une délégation extérieure en France appelée « Bureau de la BEAC à Paris », un réseau constitué de vingt-trois Centres (six Directions Nationales et dix-sept Agences) ainsi qu'un Dépôt, reparti dans les pays suivants : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

La BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de la CEMAC ;
- émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats-membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

II. Contexte et objet de la présélection

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de faire évoluer son Système de Gestion des Réserves de Changes afin de prendre en compte les changements intervenus dans son périmètre d'activité. A cet effet, elle souhaite, sur fonds propres, acquérir et implémenter une plateforme couvrant les activités liées à la gestion de ses réserves de changes. Ces activités intègrent notamment les transactions sur le marché de changes, la gestion de la trésorerie, les opérations sur les dépôts monétaires (*money market*), la gestion des portefeuilles obligataires, les opérations de confirmation, règlement-livraison ainsi que les produits dérivés.

La présente présélection vise à recueillir des informations sur les capacités des prestataires et de mieux comprendre les solutions actuellement disponibles sur le marché.

III. Objectifs de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et stratégie d'entreprise

La BEAC souhaite acquérir une solution standard du marché prête à l'emploi, permettant un traitement automatisé des opérations *front-to-back* de bout en bout (*Straight Through Processing - STP*), ci-après dénommée Système de Gestion des Réserves de Changes (*Reserve Management System - RMS*), destinée à la gestion de ses réserves de changes.

Les principaux objectifs et enjeux métiers sont les suivants :

1. *permettre un traitement automatisé des opérations de bout en bout (Straight Through Processing -STP), aux standards du marché ;*
2. *intégrer le système avec les plateformes de négociation, le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication), et les systèmes internes ;*
3. *offrir un dispositif complet de support et de maintenance comprenant une assistance disponible en permanence ;*
4. *disposer de modules de conformité préconfigurés répondant aux normes et réglementations internationales applicables (par exemple IFRS 9), pouvant être modifiés suivant les directives relatives à la gestion des réserves de changes de la BEAC et permettant la production automatique de rapports réglementaires et de gestion fiables et ponctuels ;*
5. *fournir un moteur intégré d'analyse des risques, des pistes d'audit exhaustives, des contrôles d'accès granulaires fondés sur les rôles ainsi que des mécanismes avancés de cybersécurité ;*
6. *assurer une prise en charge native de l'augmentation des volumes de transactions ainsi que de l'élargissement de l'univers d'investissement (titres à revenu fixe, produits dérivés et actifs alternatifs) ;*
7. *offrir des fonctionnalités préconfigurées d'analyse de portefeuille, d'analyse pré-négociation (pre-trade analytics), de modélisation de scénarios et de tableaux de bord de performance relative par rapport aux indices de référence ;*
8. *permettre un véritable traitement de la saisie de la transaction au règlement, en générant automatiquement les confirmations SWIFT, les instructions de règlement et les messages de paiement ;*
9. *permettre de tenir une comptabilité et des reportings de performance : fournir, en standard (out-of-the-box), des fonctionnalités de comptabilité multidevises (y compris les calculs de provisions, l'amortissement et la réévaluation des positions en devises) ainsi que des outils prêts à l'emploi pour le reporting de performance et l'analyse d'attribution.*

IV. Profils et qualifications du candidat

Le candidat devra présenter sa structure et tous les membres du groupement, le cas échéant. Il devra par ailleurs présenter une vue d'ensemble de sa solution, en mettant en évidence ses capacités, ses modules ainsi que les fonctionnalités disponibles.

1- Références similaires

Le candidat devra obligatoirement justifier d'une expérience sur des projets similaires au cours des dix (10) dernières années.

Les références présentées devront pouvoir être contactées par courrier électronique, téléphone, réunion virtuelle et/ou être visitées par des représentants de la BEAC.

Aussi, pour chaque référence, le candidat devra **obligatoirement** joindre une attestation de bonne exécution ou tout autre document probant attestant de la réalisation de la prestation, le cas échéant.

2- Personnel clé

Le candidat devra justifier qu'il dispose d'une équipe qualifiée, ayant réalisé des projets similaires au cours des dix (10) dernières années. A cet effet, il devra présenter l'expérience et l'expertise des ressources qui joueront un rôle clé dans le projet si le marché lui est attribué.

V. Composition du dossier de candidature

Chaque candidat devra fournir un dossier de soumission composé ***d'un (01) original et d'une (01) copie***, clairement identifiés comme tels et d'***un (01) support électronique contenant la version numérique du dossier original*** en format PDF, comprenant les pièces ci-après :

- Une lettre de candidature signée conforme au modèle joint en annexe ;
- Le dossier administratif composé de documents suivants :

➢ ***Entreprises installées en zone CEMAC***

- la fiche signalétique de l'entreprise conforme au modèle joint en annexe ;
- l'attestation de non redevance ;
- l'attestation d'immatriculation aux impôts datant de moins de trois (03) mois ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ou son équivalent datant de moins de trois (03) mois ;le certificat de non faillite datant de moins de trois mois délivrée par le greffe du tribunal du ressort du soumissionnaire ;
- les états financiers certifiés de l'entreprise sur les trois (03) dernières années (visés et cachetés par le Commissaire au Compte) ;
- l'attestation pour soumission délivrée par l'organisme national en charge de la prévoyance sociale du ressort du soumissionnaire, datant de moins de trois mois ;
- les statuts de la société ;
- l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Autorité compétente, datant de moins de trois mois ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ou le RIB ;
- l'état des engagements à la Centrale des Risques, délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire, datant de moins de trois mois ;
- justifier d'une capacité financière au moins égale à 200 millions de francs CFA conformément au modèle joint en annexe et délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire ;
- Le détail de virement SYSTAC ou la preuve du virement SYGMA des frais de soumission ;
- un état des prestations réalisées pour le compte de la BEAC au cours des cinq (05) dernières années et les attestations de bonne exécution y afférentes, le cas échéant.

➢ ***Entreprises installées hors de la zone CEMAC :***

- la fiche signalétique de l'entreprise conforme au modèle joint en annexe ;
- l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier ou tout document y tenant lieu, datant de moins de trois (03) mois ;
- l'attestation fiscale du service des impôts ;
- les états financiers certifiés de l'entreprise sur les trois (03) dernières années (visés et cachetés par le Commissaire au Compte) ;
- les statuts de la société, le cas échéant ;
- l'attestation de domiciliation bancaire ou le RIB ;
- l'état des engagements à la Centrale des Risques, délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire, datant de moins de trois mois ;
- justifier d'une capacité financière au moins égale à 200 millions de francs CFA soit 305 000 euros conformément au modèle joint en annexe et délivrée par la même banque commerciale que l'attestation de domiciliation bancaire ;
- la preuve du transfert SWIFT des frais de soumission ;
- un état des prestations réalisées pour le compte de la BEAC au cours des cinq (05) dernières années et les attestations de bonne exécution y afférentes, le cas échéant.

- Le dossier technique composé des éléments suivants :
  - la présentation du candidat (organisation, domaine d'expertise, présence géographique, etc.) ;
  - les preuves de références similaires réalisées : les contrats et/ou les attestations de bonne exécution.
  - les références du personnel clé : CV des experts clés et copies certifiées conformes des diplômes et certifications ;

VI. Critères d'évaluation

La présélection d'un candidat se fera sur l'obtention d'une note minimale de 80 points sur 100 suite à une évaluation selon les critères repris dans la grille ci-après.

Les cinq (05) meilleures candidatures ayant obtenu la note technique minimale requise figureront sur la liste restreinte.

CRITERES ET SOUS CRITERES	POINTS
Références similaires	**30**
Référence 1	10
Référence 2	10
Référence 3	10
Profil du candidat	**20**
Structure organisationnelle et taille de l'entreprise	05
Certifications détenues par le candidat	05
Modalités du support technique et fonctionnel	10
Exigences fonctionnelles et techniques de la solution cible	**40**
Adéquation de la solution présentée aux attentes de la BEAC	
Personnel clé	**10**
Qualification	
Adéquation du profil à la mission	
TOTAL	**100**

VII. Dépôt des dossiers de candidatures

La participation à la présente présélection est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable ***d'un million (1 000 000) francs CFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible.*** Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC :
RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07
Objet : frais de soumission présélection n°(*à renseigner par le soumissionnaire*)

Transfert international (hors zone CEMAC) :
Correspondant : Banque de France
SWIFT Code : BDFEFRPPXXX
Numéro de compte : FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277
Destinataire : BEACCMCX090
Objet : frais de soumission présélection n°(à renseigner par le soumissionnaire)

Les dossiers de candidature, ***obligatoirement rédigés en langue française,*** devront être déposés, sous pli fermé, à l'adresse suivante, au plus tard le ***jeudi 17 décembre 2026*** à ***13 heures 00 minute,*** heure de Yaoundé :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE - 15ème étage - Porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt
BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

L'enveloppe extérieure devra porter uniquement la mention :

« Sélection internationale restreinte avec présélection ouverte n°180/BEAC/DGEFRI-DOF/SIRP/Ser/2026 pour l'acquisition et l'implémentation d'un Système de Gestion des Réserves de Changes à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Les candidatures reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les candidatures seront ouvertes le ***jeudi 17 décembre 2026*** à ***14 heures 00 minute*** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des candidats **dûment mandatés** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

VIII. Informations complémentaires

Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'exploitation, DGAM, 14ème étage, Porte 14.12
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt
BP 1917 Yaoundé – CAMEROUN
☎ : (+ 237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

Yaoundé, le 12 NOV 2026

Le Responsable,

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Département de la Gestion Administrative des Marchés
DGAM
B.P.: 1917 YAOUNDÉ

SAFINUM | SALON DE LA FINANCE NUMÉRIQUE

Quand la finance rencontre la technologie.

Rendez-vous au Palais des Congrès !



Pitch elevator Expositions
Hackathon Tables rondes

YAOUNDÉ PALAIS DES CONGRÈS | 26 AU 28 NOVEMBRE 2026

www.safinum.cm

HUAWEI
SPONSOR OFFICIEL

wave
SPONSOR HACKATHON

CNEF
COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CAMEROUN
NATIONAL ECONOMIC AND FINANCIAL COMMITTEE OF CAMEROON